

Groupe TAVINI HUIRAATIRA

Assemblée de Rolynésie



M^{me} Éliane TEVAHITUA

Représentante à l'assemblée de Polynésie française

N°262/2019/GTH/CAB/ET/et *Papeetē*, le 12 décembre 2019.

À

M. Édouard FRITCH

Président de la Polynésie française, en charge de l'égalité des territoires et des relations internationales

Objet : Surveillance de la qualité du riz importé dans notre pays

Monsieur le Président, ia ora na

Le riz est après le blé la deuxième céréale alimentaire la plus consommée dans le monde, ce qui en fait un élément de base de l'alimentation humaine.

La Polynésie n'échappe pas à ce constat puisque notre pays a importé en 2018, selon les données de l'Institut de la statistique (ISPf), 9 529 575 kg de riz valorisés à hauteur de 998 934 000 XPF. Rapportée à notre population, la consommation annuelle de riz de chaque polynésien avoisine 35 kg, soit une consommation supérieure à 8 fois celle de la moyenne européenne estimée à 4,5 kg par an et par habitant.

A cet égard, il convient de rappeler les constats édifiants de l'étude de l'ISPf consacré aux comportements alimentaires des polynésiens qui met en exergue la surconsommation d'amidon essentiellement contenue dans le riz par les populations les plus pauvres de notre pays.

En novembre dernier, la direction régionale des entreprises, de la consommation du Travail et de l'emploi de la Réunion a dans un rapport publié par le pôle en charge du contrôle et de la répression des fraudes la piètre qualité du riz importé à la Réunion, dont la consommation annuelle par habitant avoisine les 50 kg. Ce rapport fait suite aux analyses sanitaires effectuées en particulier sur l'ADN des différentes variétés de riz, leur teneur en pesticides et les aflatoxines.

Ces constats appellent de ma part les questions suivantes :

Les services du Pays effectuent-ils des analyses sanitaires du riz importé dans notre pays ?

Le Pays dispose-t-il des résultats d'analyses ADN de ce riz importé ainsi que sa teneur en pesticides ; analyses qui permettent de protéger les consommateurs polynésiens et de garantir la sécurité sanitaire de nos aliments ?

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. Mauruuru. M^{me} Éliane TEVAHITUA